

DEL2024_01_009

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 27
Votants : 30



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente et un janvier, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 25 janvier 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACCOZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX

ABSENTS / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DES ACACIAS ET D'UN ANCIEN ESPACE VERT ADJACENT EN VUE DE LEUR INTEGRATION DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL ET DE LEUR CESSION

Sur proposition de Alain SCHUMACHER.

Depuis quelques années la ville de Montfermeil a engagé des démarches en vue de disposer de la maîtrise foncière de plusieurs parcelles donnant sur l'avenue des Acacias dans sa portion située entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Notre Dame des Anges.

A ce jour, la ville de Montfermeil dispose de la maîtrise foncière de toutes les propriétés ayant façade sur cette portion de l'avenue des Acacias (à l'exception de celle appartenant à la SCI FIMOS à l'angle de l'avenue des Acacias et de la rue du Général de Gaulle). Dans l'attente d'une affectation définitive, certaines de ces parcelles ont été aménagées et utilisées comme espace vert destiné au public, tandis que les autres propriétés, constituées de pavillons entourés de jardins clos, sont demeurées inutilisées.

Il est rappelé qu'il a été entrepris de déplacer l'EHPAD LES ORMES dans un site plus adapté et dans un bâtiment neuf répondant aux normes actuelles. Des pourparlers ont été engagés avec le porteur de projet afin de relocaliser cette activité sur les terrains de la ville donnant avenue des Acacias, avenue du Général de Gaulle et rue Notre Dame des Anges.

DEL2024_01_009

Dans cette perspective, la portion de voirie qui dessert cet îlot a été fermée à la circulation et au stationnement par un arrêté ARR2023_136 du 5 avril 2023 et la ville a engagé la procédure de déclassement régie par le code de la voirie publique. Ceci a fait l'objet d'une délibération n°2023_06_143 du 28 juin 2023.

Par un arrêté ARR2023_287 du 25 septembre 2023 le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique et a désigné Monsieur CHIARELLI en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 16 au 30 octobre 2023 et le commissaire enquêteur a déposé son rapport le 21 novembre 2023 en émettant un avis favorable au déclassement de cette portion de l'avenue des Acacias.

Au cours de cette même période, les espaces verts situés dans cet îlot, de part et d'autre de l'avenue des Acacias, ont été fermés au public au moyen d'un barriérage. Un constat dressé par Maître Lieurade, Commissaire de justice le 15 janvier 2024, a constaté leur désaffectation.

Il s'agit de déclasser, d'une part la portion de voirie et d'autre part, l'ancien espace vert.

Sur le plan ci-annexé, dressé par le cabinet GEO-INFRA, géomètre-expert, le 12 janvier 2024 :

- la portion de voirie, d'une superficie de 392m², est signalée en jaune ;
- l'ancien espace vert, en deux parties, d'une superficie de 958m², côté rue du Général de Gaulle, et de 1.398m², côté avenue Daniel Perdrigé, est signalé en vert ;

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L. 141-2 à L. 141-7 définissant les modalités de classement et de déclassement des voies communales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Territoire le 28 février 2017 et dont la dernière modification a été approuvée par délibération du conseil de territoire du 13 décembre 2022 et mis à jour le 26 juillet 2023 ;

Vu l'arrêté de police et de circulation n°2023_136 du 5 avril 2023 portant sur la fermeture de l'avenue des Acacias entre la rue du Général de Gaulle et la Rue Notre Dame des Anges ;

Vu la délibération n°2023_06_143 du 28 juin 2023 engageant la procédure de déclassement du domaine public communal d'une partie de l'avenue des Acacias en vue de son intégration dans le domaine privé communal et de sa cession ;

Vu l'arrêté n°2023_287 du 25 septembre 2023 portant ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de l'avenue des Acacias ;

Vu le rapport de Monsieur Chiarelli, commissaire enquêteur, du 21 novembre 2023, émettant un avis favorable au déclassement de cette partie de l'avenue des Acacias ;

Vu le procès verbal de constat dressé par Maître Lieurade, huissier de justice, le 15 janvier 2024, constatant la désaffectation de l'espace vert suscité ;

Vu la partie de l'avenue des Acacias située entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Notre Dame des Anges, d'une part ;

Vu les terrains situés dans cet îlot, anciennement affectés à un espace vert, d'autre part ;

Considérant que cette partie de l'avenue des Acacias et ces terrains sont inclus dans le domaine public communal ;

Considérant qu'ils ne sont plus affectés à la circulation publique, ni à l'usage du public et qu'il ne sont plus accessibles ;

DEL2024_01_009

Considérant que leur intégration dans le domaine privé permettra de constituer un tènement foncier cohérent permettant la réalisation du nouvel EHPAD LES ORMES,

Considérant la nécessité de déclasser l'ancienne portion de l'avenue des Acacias ;

Considérant la nécessité de constater la désaffectation des terrains constituant l'assiette de l'ancien espace vert et de procéder à leur déclassement du domaine public communal ;

Considérant que ces terrains seront classés dans le domaine privé communal ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De constater la désaffectation de la partie de l'avenue des Acacias située entre la rue du Général de Gaulle et la rue Notre Dame des Anges ainsi que l'ancien espace vert situé dans le même îlot ;
2. De prononcer le déclassement du domaine public communal pour les intégrer dans le domaine privé communal de :
 - la partie de l'avenue des Acacias située entre la rue du Général de Gaulle et la rue Notre Dame des Anges, pour une superficie de 392m²,
 - l'ancien espace vert situé dans le même îlot pour une surface de 958m² (côté rue du Général de Gaulle) et 1.398m² (côté avenue Daniel Perdrigé),
 - tels que représentés, en jaune pour la voirie, et en vert pour l'ancien espace vert, sur le plan dressé par le cabinet Geo-Infra, expert géomètre, le 12 janvier 2024, ci-annexé
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

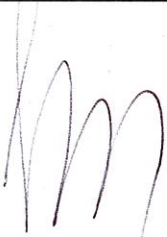
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

30 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Emin SARACUZ, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Le Maire,
Xavier LEMOINE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 05/02/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 05/02/2024

Montfermeil, le 05/02/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

